

Madame Rima ABDUL-MALAK  
Ministre de la Culture et de la Communication  
3 rue de Valois  
75033 PARIS Cedex 01

LRAR n° 1A206 377 4250 0

Paris, le 20 juillet 2023

Objet : vandalisme urbain à Bourges et candidature au titre de Capitale européenne de la culture

Madame la Ministre,

Le 11 avril 2023, au retour d'un déplacement de la CNPA à Bourges, nous vous signalions l'importance et l'urgence de placer sous le régime de l'instance de classement le monastère du Bon Pasteur, marquant l'entrée du centre de cette ville.

Le 26 avril 2023, nous recevions un courrier de votre chef de cabinet nous indiquant que vous aviez « pris connaissance de notre lettre » en le « chargeant de la transmettre aux services de la direction régionale des affaires culturelles du Centre-Val-de-Loire afin qu'elle soit étudiée avec le plus grand soin ».

Pourtant, le 9 mai 2023, *Le Berry Républicain*, interrogeant cette même DRAC, obtenait la réponse suivante : « si une instance de classement a été demandée, la Drac n'en est pas saisie à ce jour. »

Notre lettre aurait mis en définitive près d'un mois et demi à parvenir aux services déconcentrés du ministère de la Culture, la DRAC arguant désormais de ce qu'il serait « trop tard » (bien que les principaux bâtiments du monastère soient toujours debout).

Aggravant le sentiment de gâchis, un promoteur immobilier spécialiste de la fiscalité « Monuments historiques » nous faisait savoir, le 8 juin 2023, son « intérêt à développer un projet sur le site et à poursuivre l'étude du dossier de l'acquisition de cet ensemble immobilier à la condition que ce dernier fasse intégralement l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques ». Il soulignait la « situation idéale à l'échelle de la ville » du monastère du Bon Pasteur, « puisqu'il est situé à proximité immédiate du Jardin ISMH des Près Fichaux et à deux pas du centre-ville et de la gare de Bourges » (lettre communiquée à vos services).

Une inclusion dans l'extension du PSMV de Bourges aurait également permis de protéger ce site et d'inciter fiscalement à sa restauration, mais votre Inspection des patrimoines s'y est opposée.

La solution de recourir à un promoteur spécialisé – que nous combattons dans d’autres cas (surintendance des Bâtiments de Versailles, château de Pontchartrain, château de Grignon, etc) – était évidemment préférable à celle de la démolition-reconstruction réalisée avec des moyens publics (SEM Territoria), sur des fonds publics (ceux du programme national Action Cœur de Ville).

Votre ministère ayant été saisi de nombreux actes de vandalisme financés par ce fonds (destruction de la caserne Miribel de Verdun, de maisons bordant l’Ariège à Foix, etc.), nous souhaitons savoir si des échanges sont désormais envisagés lui pour rendre effective sa mission de « mise en valeur de l’espace public et du patrimoine ».

Fortifiée par l’absence de réaction des autorités patrimoniales concernant l’opération du Bon Pasteur, la municipalité de Bourges persiste désormais dans sa volonté de détruire un îlot de maisons rue Coursarlon « pour une ouverture vers la cathédrale » (*Le Berry Républicain* du 7 juin 2023), démolition qui serait désastreuse pour l’urbanisme de la ville, comme nous le démontrons dans un article paru sur notre site en avril 2022 : « Mutiler la ville de Bourges pour mieux montrer sa cathédrale ? » ([sitesetmonuments.org](http://sitesetmonuments.org))

Dans ce contexte, il ne nous semble pas concevable que Bourges puisse être désignée comme « Capitale européenne de la culture » sans que la chapelle et les bâtiments attenants du monastère du Bon Pasteur aient été protégés au titre des monuments historiques et le projet de démolition de l’îlot Coursarlon abandonné.

Vous disposez en effet des moyens et de l’influence nécessaires pour interrompre la dénaturation de l’une des plus belles villes de France, appartenant indéniablement à notre patrimoine national.

Restant à votre disposition, je vous prie d’agréer, Madame la Ministre, l’expression de ma haute considération.



Julien LACAZE  
Président de Sites & Monuments

P. J. :

- Lettre du 8 juin 2023 du Groupe François 1er
- Article du Berry Républicain du 9 mai 2023
- Article du Berry Républicain du 7 juin 2023